



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	712 849,93 €
Dépenses de fonctionnement	- 561 482,22 €
Résultats de l'année 2025	151 367,74 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour **2025**, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **166 731,15 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 1 413 505,00 € : Epargne cumulée des exercices antérieurs principalement (1 100 000 €).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **299 518,95 €** pour l'année 2025. Elles étaient de 279 234,42 € (avancements, heures complémentaires et augmentation du taux CNRACL) en 2024 et de 260 010,90 € en 2023

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les aides sociales (ancien CCAS) et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

Ces charges s'élèvent à 67 682,99 €.

En 2025, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 4 340,00 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 10 298,47 €. Elles étaient de 11 298,45 € en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent principalement des titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 400,66 € en 2025 (cession partielle de terrain à un tiers hameau de la Lande).

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
11	Charges à caractère général	164 065,91 €	166 731,15 €	665,24 €
12	Charges de personnel	279 234,42 €	299 518,95 €	20 284,53 €
14	Atténuation de produits	9 724,00 €	8 642,00 €	- 1 082,00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 889,94 €	67 682,99 €	3 793,05 €
66	Charges financières	11 298,45 €	10 298,47 €	- 999,98 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	400,66 €	- 400,66 €
42	Dotations aux amortissements	9 160,00 €	8 208,00 €	- 952,00 €
Total des dépenses		537 372,72 €	561 482,22 €	24 109,50 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités

- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

0 € en 2025. Il s'agissait de remboursement de salaires pour un montant de 702,98 € en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : redevances d'occupation du domaine public d'Orange et d'Enedis
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 6 concessions et renouvellement de concession
- Redevances à caractère sportif : location de la salle de sports
- Redevances services périscolaires : Services de garderie périscolaire
- Locations diverses : Locations vaisselle de la salle de convivialité
- Remboursement par des tiers : Ordures ménagères dues par les locataires de nos logements

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe	Taux
Taxe sur le foncier bâti	34,81 %
Taxe sur le foncier non bâti	25,96 %
Taxe d'habitation	9,11 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 1,7 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2023	CA 2024	CA 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	205 744 €	219 326 €	219 432 €
Variation en pourcentage		+ 6,60 % / 2023	+ 0,05 % / 2024
Variation en valeur		+ 13 582 € / 2023	+ 106 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également : Allocation de compensation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin 167 292 €, la Dotation de Solidarité Communautaire 39 260 € et le Fonds Départemental des DTMO (anciens Droits de Mutation 27 510,71 €)

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 139 137 € presque équivalente à l'année passée (-246 €).

Le chapitre 74 regroupe également la Dotation de Solidarité Rurale (32 240 €), Dotation Nationale de Péréquation (6 290 €), Dotation aux élus locaux, Fonds de Compensation de la



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

TVA (FCTVA) sur les dépenses réalisées aux articles 615 en fonctionnement, allocations compensatrices de TF et de TH (13 210 €)

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 39 552,06 € (montant variable en fonction du nombre de locations de la salle de convivialité).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 250 € (cession de terrain au Hameau de la Lande).

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 73,73 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
					entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 323 933,43 €	1 547 279,98 €	1 813 911,29 €	+ 266 632,31 €
13	Atténuation de charges	653,68 €	702,98 €	73,73 €	- 629,25 €
70	Produits des services	13 899,54 €	14 697,39 €	14 242,23 €	- 455,16 €
73	Impôts et taxes	432 812,66 €	452 487,47 €	453 494,71 €	+ 1 007,24 €
74	Dotations et participations	194 968,11 €	196 940,25 €	202 181,04 €	+ 5 240,79 €
75	Autres produits (dont loyers)	95 077,23 € dont 49129,12 € par EDF	139 167,71 € dont 93455,96 € par EDF	42 449,36 €	- 96 718,35 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	250,00 €	+ 250,00 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	999 547,96 €
Dépenses d'investissement	- 127 348,75 €
Résultats de l'année 2025	- 127 800,79 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026 : - 127 800,79 €

c) Solde des restes à réaliser : - 536 851,66 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 105 399,52 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 749 999,95 € pour le Crédit Agricole et 239 853,83 € pour le Crédit Mutuel.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Travaux de la future mairie
- Éclairage public Rue du Marquisat
- Éclairage au stade
- Réfection de la toiture de l'église
- Pelouse de la cour de la salle de convivialité

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 25 905,14 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 25 905,14 €**
 - Il s'agit de la cession de terrain au Hameau de la Lande pour 400,66 € (compte 2112).
 - Du FCTVA pour 4 525,78 €
 - De la taxe d'aménagement pour 4 568,70 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 8 205 € (amortissements).